



## Compte joint et séparation

-----  
Par boulette66

bonjour, la question concerne mon fils, qui est entrain de se séparer de sa compagne, ni mariés, ni pacsés, et qui détenaient un compte joint sur lequel se prélève trois credit (maison, voiture de madame, conso) souscrits aux deux noms. Mon ex belle fille, n'alimente plus ce compte , mais continue à emettre chèques et y faire des prélèvements via son compte perso. La banque maintient que l on ne peut rien faire du fait que les crédits se prélèvent sur ce dernier. Comment faire pour se sortir de ce marasme ? en vous remerciant par avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
La banque a la réponse trop facile...  
Chaque titulaire peut se désolidariser à tout moment d'un compte joint.  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21506]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21506[/url]

Après il y a le médiateur de la banque.

Mais le mieux serait encore de vendre, rembourser le crédit et chacun tourne la page dès que possible.

-----  
Par boulette66

la maison est en vente, mais pour l instant aucun acheteur, ça demande forcément du temps, ce que l on voudrait c est stoppé l'hémorragie au plus vite. Merci beaucoup pour votre réponse je vais consulté le lien

-----  
Par yapasdequoi

Il faut qu'il garde trace de toutes les dépenses, et il pourra se faire rembourser de celles qui ne sont pas justifiées.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue,  
Votre fils est piégé par la notion de solidarité active. La première chose serait qu'elle ne détienne plus de chéquier et que votre fils alimente ce compte la veille du prélèvements des échéances.

Autre possibilité, demander la transformation de ce compte en compte indivis (Mr et Madame) de manière à ce chaque opération ne puisse être réalisée que sur la signature des 2 co-titulaires.

Un peu d'info:  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412[/url]